

Le 14 novembre 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2025.

Présents : Mrs CANUTO Stéphane, PECOUL Jérôme,
Mmes GUEMY Aurélie, DEAT Mireille, RAYNAUD Isabelle, MORALES Irène

Excusés : Mrs HERISSE Willy, TIXIER Tristan, BOUCHET Patrick

Procurations : Monsieur MAY Patrick donne pouvoir à Madame DEAT Mireille
Monsieur MORALES Anthony donne pouvoir à Madame MORALES Irène

Secrétaire : Madame RAYNAUD Isabelle.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/09/2025
2. Protection sociale complémentaire santé : adhésion à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PDD et fixation du montant de la participation employeur à soumettre au Comité Social Territorial du 02/12/2025
3. Ouverture de crédits N° 2 au budget communal principal pour prise en charge des dépenses et recettes liées à l'expertise de 2 immeubles en péril
4. Demande de subvention FIC 2026 pour portes isolantes mairie
5. Questions diverses

Le Conseil Municipal, ainsi réuni, a pris les décisions suivantes (par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

1. **Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16/09/2025**
Monsieur Le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est

arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire de séance (art. L 2121-15). Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal (CE, 3 mars 1905, *Sieur Papot*, n° 15450), qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques (CE, 10 février 1995, *commune de Coudekerque-Branche*, n° 147378).

Il donne donc lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2025, et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce document. Le procès-verbal est approuvé sans observations.

2. Protection sociale complémentaire santé : adhésion à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du PDD et fixation du montant de la participation employeur à soumettre au Comité Social Territorial du 02/12/2025

Vu l'avis consultatif sollicité auprès du Comité social territorial du 2 décembre 2025,

Considérant que le Code général de la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définissent les modalités de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agent.e.s. ;
Considérant qu'à compter du 01 janvier 2026, la participation mensuelle de la collectivité au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

Considérant que cette participation est subordonnée au choix par la collectivité d'un des deux dispositifs comprenant les contrats et règlements labellisés ou une convention de participation, et que ces deux dispositifs sont non cumulables ;
L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante de fixer la participation mensuelle pour le volet santé de la protection sociale complémentaire, selon les modalités suivantes :

-Le Maire propose d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme, souscrite auprès du groupement Relyens SPS/ Mutuelle Intériale.

-Le Maire propose d'accorder à compter du 1^{er} janvier 2026 la participation financière de la collectivité pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agent.e.s contractuel.le.s de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat (de manière individuelle et facultative) selon le dispositif retenu à l'article 1.

-Le montant brut mensuel de cette participation sera de 20 € mensuels par agent.e. (le minimum autorisé étant de 15 €/mensuels/agent) pour l'année 2026, revalorisable par délibération ultérieure du conseil municipal.

3. Ouverture de crédit N°2 au budget communal principal pour prise en charge des dépenses et recettes liées à l'expertise de 2 immeubles en péril

Objet de la DM : **OUVERTURE DE CREDITS N°2
PROCEDURE IMMEUBLES EN PERIL**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : DOSSIER IMMEUBLE MR MACHEBEUF		630,00		630,00
Travaux effectués d'office - Dépenses	4541(4541)	630,00		
Travaux effectués d'office - Recettes			4542(4542)	630,00
OP : DOSSIER IMMEUBLE MR PERRIN		635,00		635,00
Travaux effectués d'office - Dépenses	4541(4541)	635,00		
Travaux effectués d'office - Recettes			4542(4542)	635,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		1 265,00		1 265,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus

4. Virement de crédit N°2 au budget communal principal pour nouveaux investissements

Travaux à l'église, achat d'un tracteur tondeuse, matériel incendie BAES

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS N°2
POUR NOUVEAUX INVESTISSEMENTS**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	0231(023)	6 153,00		
Fonds péréquation ress. com. et intercom	7392221/014	-4 598,00		
Revenus des immeubles			7521(75)	1 555,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1 555,00		1 555,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				6 153,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	6 153,00
OP : BATIMENTS COMMUNAUX		5 053,00		
Immobilisations corporelles en cours	231(23)	5 053,00		
OP : MATERIEL INCENDIE ET BAES		750,00		
Matériel et outillage incendie, déf. civ	2156(21)	750,00		
OP : ACHAT PETITS MATERIELS DE VOIRIE		350,00		
Matériel et outillage technique	2157(21)	350,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		6 153,00		6 153,00

5. Amortir sur 60 ans les travaux de réhabilitation du réseau assainissement collectif des Chanôts

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement au lieu-dit « Les Chanôts » Rue Traversière ont été réalisés entre 2021 et 2024, pour un coût total de 80 090,88 € T.T.C.

Ces travaux doivent être amortis de manière linéaire sur 60 ans, à compter de l'exercice comptable 2025.

Les dotations aux amortissements de ces travaux seront inscrites à l'article 28158 du budget annexe d'assainissement, pour 1 334,86 € annuels.

6. Demande subvention FIC 2026 pour portes isolantes de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier comprenant :

- un devis de l'entreprise DOMATISME de ROMAGNAT pour la fourniture et pose de 2 portes en aluminium pour l'accès à la mairie, 2 châssis fixes en aluminium pour la salle de sieste, 1 porte en aluminium pour l'accès à la salle de sieste incluse dans les locaux scolaires, 1 porte en aluminium pour l'accès au préau attenant aux salles de classes et le forfait déplacement et installation, dont le montant s'élève à **25 458,45 € H.T.**,
- une note explicative de l'opération (contexte et objectif du projet, descriptif et plan de financement prévisionnel du projet, échéancier des travaux, attestation de maîtrise foncière) établie par ses soins,
- un plan de situation

Monsieur le Maire propose d'accepter l'ensemble de ce dossier afin de déposer une demande d'aide financière au Département du Puy De Dôme dans le cadre du programme du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour l'année 2026.

7. Subvention APE pour Noël de l'école 2025

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 500 € avait été votée sur l'exercice comptable de 2024 attribuée à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école de Queuille, afin de financer l'achat des jouets de Noël pour les élèves scolarisés en maternelle et élémentaire à l'école de Queuille.

Pour l'année 2025, il propose d'attribuer une subvention du même montant, à savoir 500 € à l'APE de l'école de Queuille pour l'achat des jouets de Noël aux 19 enfants scolarisés à l'école de Queuille.

Cette subvention sera imputée à l'article 65748 « Autres associations » sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2025.

8. Soutien au service cardio de l'Hôpital de Riom

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale :

Le service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom, vital pour les habitants de son bassin de vie, propose 34 lits de médecine à orientation cardiologique, 6 lits d'unité de soins continus, un plateau technique indispensable pour les urgences cardiaques, des consultations spécialisées et des avis externes.

Depuis un an, le service de cardiologie fonctionne avec 3,6 équivalents temps plein (ETP) : 1 ETP assuré par la cheffe de service, seule praticienne permanente titulaire depuis le départ à la retraite de sa collègue, il y a 14 ans ; et 2,6 ETP assurés par trois cardiologues qui, faute d'équivalence de leurs diplômes, ne sont pas autorisés à exercer seuls.

Faute de solutions de remplacement durables, le service est aujourd'hui en grave danger. La cheffe de service avait alerté, dès le mois d'avril, sur une situation qui deviendrait intolérable à compter du 3 novembre, date prévue du départ des trois praticiens non permanents arrivant en fin de contrat. Elle a présenté sa démission, la mort dans l'âme, pour dénoncer des conditions de travail désormais intenable. La direction du CHU de Clermont-Ferrand a proposé récemment la mise à disposition de cardiologues deux jours par semaine, mais cette solution est jugée très insuffisante pour garantir une prise en charge adaptée, continue et pérenne des patients.

Ainsi que le souligne la pétition "Sauvons le service de cardiologie du centre hospitalier de Riom", mise en ligne sur le site "*Change.org*", les conséquences de cette fermeture seraient dramatiques :

- Impossibilité d'hospitaliser les patients localement, transfert forcé vers d'autres hôpitaux déjà saturés, rupture du suivi des pathologies chroniques, aggravation des inégalités d'accès aux soins.
- La disparition de ce service entraînerait également une désorganisation des autres services du centre hospitalier où les cardiologues interviennent dans la coordination et le suivi des patients.

Cette situation s'inscrit malheureusement dans un contexte de démantèlement progressif des services de l'hôpital de Riom, comme, par exemple, la fermeture récente de son laboratoire.

La présente motion qui est proposée au conseil municipal a été adoptée le 6 novembre 2025 en conseil communautaire de la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge et a pour objectif :

- d'affirmer le soutien au maintien du service de cardiologie du Centre Hospitalier Guy Thomas de Riom et à la reconnaissance du travail effectué par l'équipe médicale ;
- de demander à la direction du CHU de Clermont-Ferrand de procéder à la mise en place d'une solution pérenne pour assurer une couverture 24h/24 et 7j/7 du service de cardiologie de l'hôpital Guy Thomas de Riom (prêt de cardiologues en nombre suffisant, recrutement...) ;
- de demander à l'État (Ministère de la Santé) et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) des moyens pérennes pour éviter la fermeture de ce service ;
- d'appeler à la solidarité de tous les acteurs locaux de la santé, des élus et des habitants pour défendre ce service vital et garantir l'accès à des soins cardiaques de qualité en proximité pour toute la population.

9 Questions diverses

- a) Nous avons reçu en 2025 6 DIA. Aucune préemption.
- b) Un acheteur s'est manifesté pour la maison « Courtadon » à Barroux. Le Maire le reçoit en mairie le 14 novembre.
- c) La mairie a vendu pour un montant de 1 000.00 € le tracteur tondeuse Husqvarna.
- d) Xavier Le Provost quitte la collectivité au 31/12/2025. Faire l'info de la vacance de son poste.
- e) Lettre info CSM. Elle sera distribuée par le Conseil Municipal.
- f) Info sur une formation proposée par le CNFPT concernant les élections municipales 2026

- g) Point sur le sinistre « grêle de 2022 ». Groupama laisse jusqu'au 31/12/2025 pour terminer les travaux et clore le dossier. Il reste le solde de l'indemnité à percevoir
- h) Devis pour l'achat d'un défibrillateur : 4 923.60 € TTC plus les frais de maintenance.
- i) 3 devis ont été acceptés : Entreprise HAVET pour traitement de la charpente du clocher de l'église pour 822. 78 € TTC – PM INCENDIE pour remplacement de 2 extincteurs et 1 BAES pour 734.16 € TTC – VACHER pour achat d'une tronçonneuse STIHL pour 332.10 € TTC
- j) Révision SCOT des Combrailles. Enquête population à disposition du 15/11 au 15/12/2025.
- k) Info SMADC : projet d'installation de casiers alimentaires sur le territoire pour promouvoir les produits locaux. 3 réunions d'info sont prévues.
- l) L'entreprise BIO POWER GROUP a repris le 1^{er} juillet 2025 la société DLS Lighting fabricant luminaires LED à Saint Georges de Mons. Elle propose de moderniser l'éclairage de nos bâtiments. Le Conseil Départemental finance jusqu'à 80 % du coût HT pour l'étude et l'achat de luminaires (plafond de 3000 €).
- m) Demander au traiteur Solignat des menus pour le repas des anciens du 25/01/2026. Pour les jus de fruits : voir avec Xavier Le Provost, voir pour chocolats et pâtes de fruits, biscuits à Pontaurmur.
- n) Noël de l'école : vendredi 19 décembre. Trouver un costume de Père Noël et une personne
- o) Décoration de Noël à installer : samedi 29 novembre à 14h
- p) Conférence « le bon usage des médicaments » proposée par le CLIC le 20/11/2025 dans la salle polyvalente
- q) Demande participation financière pour la micro-crèche « Les Petits Cailloux » à Saint Pardoux. Nous ne donnons pas suite
- r) Demande soutien financier pour le congrès de la Fédération Nationale Bovine 2026. Sans suite
- s) Demande de soutien au déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : sans suite
- t) Prochain conseil municipal prévu le 16 décembre 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Procès-verbal approuvé en réunion du conseil municipal le 27 janvier 2026.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 NOVEMBRE 2025 A 19 HEURES

Le Maire,



Mr CANUTO Stéphane

Le Secrétaire de séance,

Mme RAYNAUD Isabelle

Les membres du conseil municipal :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Signature</i>
CANUTO	Stéphane	
MORALES	Anthony	Po
GUEMY	Aurélie	
BOUCHET	Patrick	
HERISSE	Willy	
DEAT	Mireille	
MAY	Patrick	p/o
PECOUL	Jérôme	
RAYNAUD	Isabelle	
MORALES	Irène	
TIXIER	Tristan	